

## ANNEXE No 4

Q. Alors telle est votre opinion?—R. Oui, elle pourrait être mieux exposée, mais cela en donne une bonne idée.

Q. Comment êtes-vous venu à faire ces recommandations?—R. Le président m'a demandé de les faire.

Le témoin se retire.

M. SCAMMELL, rappelé et interrogé de nouveau.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Nickle): On a tenu à vous avoir ici ce matin pour savoir si votre commission avait fait quelque chose au sujet de refuges pour soldats.

M. SCAMMELL: Je crois que M. Dobell a répondu à cette question. J'aimerais à émettre une suggestion, si on me le permet.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Très bien.

M. SCAMMELL: C'est que dans toute révision de l'échelle, nous ne répétons pas "devenu complètement invalide" ou "devenu incapable de gagner sa vie", mais que l'on se serve de ces mots: "Frappé d'invalidité complète" ou "frappé d'invalidité physique partielle" ou quoi que ce soit.

M. MACDONELL: Pourquoi voulez-vous que l'on fasse ce changement?

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Cela pare à cette difficulté au sujet de la diminution de la pension d'un homme lorsque par la suite il vient à travailler. C'est votre idée, n'est-ce pas, M. Scammell?

M. SCAMMELL: C'est mon idée: le premier degré s'applique à tous ceux qui seront frappés d'invalidité physique complète.

Le témoin se retire.

M. C. LAWRENCE, appelé et interrogé.

*Par le Président suppléant (M. Nickle):*

Q. Quelles représentations désirez-vous faire au comité?—R. Je dirai d'abord en commençant que je représente la Fraternité des mécaniciens de locomotives. On m'a aussi prié de représenter les chauffeurs parce que leur représentant ne peut être ici aujourd'hui. Nous avons discuté la chose avec le premier ministre avant la mise en vigueur du système actuel et il nous a donné l'assurance que le gouvernement avait l'intention d'adopter un projet de pension adéquat. Selon nous, le système de pension que l'on a adopté est insuffisant.

Q. Qu'avez-vous à lui reprocher?—R. Je pourrais lui reprocher une foule de choses si je voulais le passer en revue d'un bout à l'autre.

*Par M. Macdonald:*

Q. C'est ce que nous voulons de vous?—R. En premier lieu, les taux ne sont pas suffisants. Nous considérons que les taux sont trop bas.

*Par le Président suppléant:*

Q. Vous parlez des pensions maintenant?—R. Oui, des pensions.

*Par l'honorable M. Oliver:*

Q. Quel serait, selon vous, un taux raisonnable?—R. Par exemple, prenez notre propre organisation. Nous avons un système de pension et les taux s'échelonnent à partir de \$25 à \$65 par mois, selon la longueur du temps pendant lequel l'individu a fait partie de l'Association des pensions. Or, cela serait une moyenne d'environ \$45 par mois.

*Par M. Macdonald:*

Q. Le bénéficiaire a contribué à ce fonds, n'est-ce pas?—R. Oui, il a contribué à ce fonds. Comme je l'ai dit, ce serait une moyenne de \$45. Or, selon nous, une pension de \$45 provenant de l'Association vaudrait mieux que peut-être \$55 ou \$60 pour un homme qui a atteint l'âge de 65 ans. Il peut prendre sa pension ou prendra une